



PREFECTURE DES
ALPES DE HAUTE-
PROVENCE
DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DES
ALPES DE HAUTE-
PROVENCE



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION N° 2 « CAFE COLLABORATIF DES CRAUX »
SITE LUBERON ORIENTAL « FR9301542 »

ST MICHEL L'OBSERVATOIRE, SALLE POLYVALENTE – 25 JUIN 2018

Participants présents :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - BARRET Philippe | Chargé de mission dialogue territorial à l'association GEYSER |
| - BRANTHOMME Hubert | Habitant de Saint Michel l'Observatoire |
| - CACHIA Jean-Paul | Directeur du centre de vacances de BIABAUX |
| - CEGUY Bruno | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| - CHASSANG Hélène | Trésorière de l'association de la Rimourelle, habitante des Craux |
| - CHRISOSTOME Marie-Elisabeth | Elue et habitante de Saint-Martin les Eaux |
| - CHODZKO François | Secrétaire de l'association La Rimourelle, Habitant des Craux |
| - CORNILLE Yves | Président de l'association EnVieNat |
| - DA CONCEICAO Sabrina | Guide de Pays, salarié à l'association Alpes de Lumière |
| - DUPONT Dominique | Habitant des Craux |
| - FERRI-PISANI Pierre | Habitant des Craux, tailleur de pierre |
| - GUILLERMIN Christian | Garde particulier |
| - HABERT Michel | Habitant des Craux, apiculteur retraité |
| - HEUSCHEN Patrick | Président de l'association des Amis de Saint Michel-Lincel, |
| - ISNARD Jérôme | Habitant du hameau des Craux, céramiste, archéologue |
| - JACOD Michel | Elu de la commune de Mane, conseiller municipal |
| - JAUBERT Dominique | Randonneuse |
| - JAUME Yves | Habitants des Craux |
| - MAURIN Louis | Habitant des Craux, éleveur |
| - PHILIP Francis | Habitant de Saint-Martin les Eaux, agriculteur |
| - SALVAUDON Aline | Chargée de mission du pôle Biodiversité Géologie
Ressource Naturel du Parc naturel régional du Luberon (PNRL),
coordinatrice du conseil scientifique du PNRL et de la réserve de
biosphère Luberon-Lure, animatrice charte forestière de
territoire |
| - SARGES Pierre | Agriculteur de Saint Michel l'Observatoire |

Animatrices des ateliers

- | | |
|----------------------|---|
| - BOURLON Sophie | Chargée de Mission Natura 2000 – PNRL |
| - COUTAND Juliette | Master MAB, Univ. Paul Sabatier, Toulouse |
| - DELVILLE Françoise | Chargée d'étude paysage – PNRL |
| - LAISSE Raphaëlle | Master ISARA, Lyon |
| - TIBERGHEN Florence | Master ENSAPL, Lille |

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

Le Parc naturel régional du Luberon est coordinateur de la Réserve de biosphère Luberon-Lure et animateur du site Natura 2000 «Adrets de Montjustin, Les Craux, Rochers et Crêtes de Volx ».

Dans ce contexte, il lance une démarche de concertation à l'attention des propriétaires, usagers et institutionnels, afin qu'ils partagent leur expertise et leur vision pour préserver les patrimoines des Craux de Saint Michel l'Observatoire et de Mane en accord avec les activités humaines.

La concertation est un processus qui vise à rassembler des personnes concernées par un territoire en vue d'élaborer collectivement des propositions sur l'évolution de celui-ci. L'objectif est de bâtir des actions cohérentes vis-à-vis des intérêts paysagers, naturels, culturels et économiques des Craux.

2 ateliers de concertation ont été prévus. Ce document fait la synthèse des résultats du second atelier qui avait pour objet l'identification des éléments phares à préserver et l'élaboration de propositions d'actions.

PRESENTATION DU DEROULE DES ATELIERS

L'atelier a duré 2h30.

Autour de 5 tables, avec chacune deux thèmes spécifiques (**table 1** : fermeture des milieux, perte de biodiversité, **table 2** : manque de communication, besoin de coopération **table 3** : besoin de pédagogie, manque de balisage, **table 4** : changement climatique, développement économique, **table 5** : perte des savoir-faire, détérioration du patrimoine) les participants ont réfléchi aux éléments importants à préserver et aux solutions possibles pour répondre aux problématiques rencontrées sur les Craux.

Les discussions se déroulaient pendant 20 minutes avec quatre participants par table. Au bout des 20 minutes, les participants se dirigeaient vers une nouvelle table en mélangeant les groupes.

NOTA BENE

Ces ateliers n'avaient en aucun cas pour but d'imposer la vision de quelques participants au reste des usagers concernés par ces thématiques. Il s'agissait au contraire d'impulser une réflexion sur l'avenir du territoire et d'aider les usagers à s'en saisir. Les propositions d'actions discutées en ateliers et présentées dans ce compte-rendu doivent faire l'objet de prise de recul et de dialogue. Si elles doivent être mises en œuvre, il faut le faire de manière réfléchie, en pensant bien aux conséquences, positives et négatives, qu'elles peuvent avoir. Il est cependant important que les usagers s'emparent de ces ébauches d'idées afin d'être acteurs de leur territoire et d'assurer sa préservation et son amélioration. Les discussions doivent persister, les débats doivent restés ouverts. Chacun devrait être en mesure de s'exprimer et de recevoir l'expression des autres.

EDUCATION & PEDAGOGIE

Sur un territoire naturel quasi entièrement recouvert de propriétés privées, le besoin le plus évoqué est celui d'une meilleure connaissance des lieux pour les habitants des villages alentours, pour les propriétaires et pour les autres usagers (touristes, randonneurs, cueilleurs...). On juge que la plus grande partie des comportements délétères pour les Craux sont fait par méconnaissance. Il faut ainsi réfléchir à des manières de mieux expliquer ce que les Craux représentent et ce que représentent les différents éléments qui les constituent.

Des brochures, un carnet des Craux et un site web pour informer

Des supports papiers et virtuels sont à créer pour diffuser les connaissances. On peut ainsi imaginer des brochures qui expliquent de façon simple et attractive ce que sont les Craux : un site complexe où cohabitent et s'entraident naturalité et humanité. Un « carnet des Craux » plus étoffé pourrait rentrer dans les détails : indiquer les bonnes pratiques, les règles d'usages, assembler quelques témoignages d'usagers pour mettre en avant les expériences positives de collaboration entre usagers (éleveurs/propriétaires, trufficulteurs/éleveurs, habitants/artisans...).

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

Une page sur les sites web des mairies de Saint Michel et de Mane pourrait être réservée aux Craux. On y trouverait des renseignements sur le patrimoine historique et naturel des Craux, sur les chemins de randonnées disponibles, sur les artisans présents sur les Craux afin de faire découvrir les productions du terroir, des recommandations sur les bonnes pratiques à adopter...

Qui pour s'en charger ? Le Parc du Luberon, en collaboration avec Alpes de Lumières et les communes, pourrait mettre en forme les documents papiers. On peut imaginer faire intervenir un stagiaire (commune et/ou PNRL) pour la conception d'une page web.

Un milieu ouvert pour la biodiversité et les hommes

Les Craux sont des milieux ouverts. Ouverts car ils sont composés essentiellement de végétation herbacée, mais également ouverts car ce sont des zones accessibles à tous, depuis toujours. Historiquement, les Craux étaient un lieu de passage pour les troupeaux et les humains qui y vivaient (ramassage d'herbes, de bois...). Cette ouverture est importante et doit rester comme telle, mais pour qu'elle perdure, les règles coutumières doivent être réinstaurées.

Les chemins ruraux abandonnés ou condamnés devraient être rendus à l'usage du public. Les chemins doivent être clairement identifiables par les promeneurs. En aménageant et entretenant les sentiers officiels, les utilisateurs se dirigeront naturellement vers les bons sentiers et délaisseront en majorité les sentiers « sauvages ». Un recensement des chemins ruraux peut être imaginé afin de clarifier les états des chemins et de clarifier la connaissance. Une carte accessible en mairie, sur sites internet (voir les deux randonnées déjà disponibles sur www.chemindesparcs.fr) et en office de tourisme pourra faire connaître aux touristes et aux usagers les boucles de découverte locales choisies parmi les chemins ruraux.

Un balisage aux normes (balises peintes aux arbres, croix pour concentrer les passages sur les bons sentiers, panneaux jaunes) peut être mis en place avec l'aide du Conseil Départemental 04 qui en a la compétence.

Le problème des engins motorisés qui détériorent les chemins et pelouses peut être réduit, en rétrécissant la largeur de certains chemins avec des murs en pierres sèches. S'il s'agit de chemins ruraux, une signalétique claire et un arrêté municipal sont les seuls dispositifs faisant foi pour l'interdiction du passage de véhicules motorisés. Cela valorise le patrimoine bâti et ne dénature pas l'environnement puisque de tels murets sont déjà présents. Cela évite également l'utilisation de chaînes et de barrières facilement retirées et peu esthétiques. Cette action nécessite cependant d'importants moyens financiers si l'on fait intervenir des maçons professionnels. Ce peut être l'occasion de remobiliser les savoir-faire anciens et les enseigner à la population en organisant une journée citoyenne à destination des propriétaires et des habitants des villages. Cela pourrait également être réalisé dans un cadre pédagogique à destination des enfants, avec les écoles et le centre de vacances de Biabaux. Ces actions devront être réalisées dans le respect de la réglementation sur la circulation terrestre motorisée (loi Lalande de 1996 et circulaire Olin).

Qui pour s'en charger ? Les communes, le Département et la Région (financements), la Fédération Française de Randonnée Pédestre, les habitants, Alpes de Lumière, les Amis de Saint Michel Lincel, les écoles et le centre Biabaux.

Canaliser pour mieux préserver

En dédiant un lieu de visite particulier, on peut concentrer les visiteurs dans un espace, fournir les informations nécessaires, et favoriser la préservation des autres lieux. On peut faire appel à des aménagements du Département en lien avec la désignation ENS du site.

Il faut cependant éviter de mettre trop de signalétique qui dénature le paysage. On peut imaginer des boîtes en bois sur piquets, dans lesquelles on trouvera des prospectus ou des feuilles plastifiées attachées à la boîte, qui donnent des indications sur l'endroit précis, où des indications plus générales (faune, flore, histoire, activités locales).

Des outils existent déjà sur les Craux pour les visiter de façon interactive, sans avoir besoin de panneaux. Deux balades : « Balade de l'Observatoire » et « Saint Michel l'Observatoire à cheval » sont disponibles sur le site [cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr) < <http://www.cheminsdesparcs.fr/pedestre/balade-de-lobservatoire/>>. Ces balades pourraient être mieux diffusées en office du tourisme et en mairies.

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

Qui pour s'en charger : Le Département (ENS), les communes et le PNRL.

Gagner le respect

Le problème de manque de respect de la nature et des propriétés privées a souvent été évoqué. Pour le résoudre, l'éducation et la pédagogie semblent être les moyens préférés.

Les propriétaires qui ne souhaitent pas avoir de passages sur leur terrain peuvent simplement mettre un panneau « propriété privée, défense d'entrer ». Afin de gagner le respect, il est préférable de ne pas assommer d'interdiction les usagers qui finiront par passer outre. Des panneaux moins négatifs pourraient être employés et plus efficaces : « propriété privée, merci de respecter les lieux » ou « propriétés privées, merci de ne pas ramasser », « passage autorisé, veuillez respecter les lieux »...

Les propriétaires peuvent également faire intervenir les mairies, la gendarmerie, l'O.N.C.F.S et les gardes particuliers (association vigilance) lorsque cela est nécessaire.

Qui pour s'en charger : Les propriétaires, les mairies, la gendarmerie, l'O.N.C.F.S, les gardes particuliers (association vigilance) et le Parc du Luberon pour la cohérence signalétique.

Plus d'intervention pédagogique

Les Craux sont un lieu de découverte pour les promeneurs et les enfants du centre Biabaux. On peut imaginer plus d'interventions pédagogiques pour expliquer les lieux : découverte de la flore, de la faune, du patrimoine bâti, du pastoralisme, de l'apiculture...

Qui pour s'en charger : PNRL, associations, centre de Biabaux, écoles.

LIENS ENTRE ACTEURS

Se réunir pour faire vivre les Craux

Des réunions entre usagers des Craux ont été suggérées. Elles rempliraient plusieurs buts : unir les habitants, créer du lien entre voisins mais aussi échanger les connaissances, les savoir-faire et informer sur les bonnes pratiques à suivre. Ces réunions peuvent être organisées à une fréquence régulière à définir (1 fois par mois ? 1 fois par an ...) avec des organisateurs tournants et des thématiques différentes, sous forme de pique-nique... Tout peut être testé et inventé.

Qui pour s'en charger : les associations, les habitants. Pourquoi ne pas imaginer la création d'un collectif des associations déjà existantes. Cela permettra une transversalité des actions menées, de ne pas créer quelque chose qui existe déjà mais de mettre du lien entre ce qui est fait, et entre les gens. Ce collectif peut être associé au PNRL et/ou à la Réserve de Biosphère afin d'obtenir une aide technique.

Coordonner des coopérations

Il serait intéressant de réunir les usagers pour identifier précisément les choses que l'on veut valoriser (des itinéraires spécifiques, une flore particulière, un inventaire de muret, de bories...) puis inviter les propriétaires pour leur faire des propositions ouvertes à la discussion. En effet, pour toute action, l'accord des propriétaires est essentiel.

Qui pour s'en charger : Le PNRL pourrait mettre en œuvre une nouvelle démarche de concertation qui fait suite à celle-ci. Cela permettra d'aller plus loin dans les réflexions et de maintenir l'élan qui a été créé avec la première.

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

S'associer pour travailler ensemble

Un regroupement de propriétaires sous la forme d'une ASL (Association Syndicale Libre) ou autre serait intéressante afin de mettre en commun les compétences de chacun. Cela peut être une manière de formaliser des échanges d'outil et de services et d'intégrer les « néo-ruraux » et nouveaux arrivants.

Qui pour s'en charger : les propriétaires.

Les anciennes carrières de Mane : lieu de rencontre et de sensibilisation

Les carrières des Mane sont un lieu à réinvestir de façon douce : panneaux explicatifs, expositions permanentes et temporaires en lien avec l'environnement. On peut imaginer un nouveau lieu de rencontre pour les habitants des communes, un site de réunion pour les propriétaires qui veulent faire vivre les Craux. **Ces évènements doivent être faits dans le plus grand respect de la nature environnante. Des chauves-souris nichent notamment dans les carrières. Une étude naturaliste est nécessaire pour juger du niveau de sensibilité du site, avant toute intervention. Les évènements devront être adaptés pour ne pas déranger les chauves-souris.**

Cette réutilisation du site permettra de réduire les nuisances occasionnées à cause des raves party organisées. Par ailleurs, en recréant un lien homme-nature, ici hommes-Craux, plus concret, l'intérêt pour la sauvegarde des lieux devrait devenir plus naturel.

Qui pour s'en charger ? Il revient aux habitants, aux associations et aux communes de saisir cette opportunité, avec une aide du PNRL dans la mise en œuvre des projets, réalisation de panneaux. Des chiroptérologues devront intervenir sur site.

ACTIVITES

Les Craux sont caractérisées par un ensemble d'activités qui bénéficient à tout un panel de personnes et de ressources. Historiquement, elles étaient un lieu de culture et de cueillette de subsistance où l'on fonctionnait en polyculture élevage. C'est cette histoire qui a façonné le paysage que l'on connaît aujourd'hui. Préserver les Craux et encourager l'économie locale passe sans doute par la valorisation de ces activités.

Pâturer pour durer

Le pastoralisme est identifié comme « la clé de voute des Craux ». Il maintient les milieux ouverts et favorise la biodiversité des pelouses. Pour préserver les Craux, il faut donc préserver le pastoralisme.

Il est ainsi important d'assurer la relève des éleveurs qui sont amenés à partir.

Il faut également faciliter le pastoralisme. On peut ainsi imaginer mettre en place un passage souterrain pour faciliter l'accès des troupeaux aux pâtures. En effet, le troupeau doit actuellement traverser la route D4100 pour accéder à une partie des Craux.

Des accords entre propriétaires, trufficulteurs et éleveurs sont nécessaires pour faciliter le déplacement des bêtes tout en respectant les cultures. Il est important de veiller à conserver les zones pastorales pâturables et de contrôler les pratiques de trufficultures qui détruisent les pelouses. On peut ainsi favoriser la sylviculture truffière en gérant la forêt existante qui respecte plus la biodiversité et permet d'obtenir des truffes sauvages, de meilleure qualité gustative.

Face aux problèmes de sécheresse, le besoin de surface de parcours augmente afin de répondre aux besoins en fourrage des animaux. Des zones pastorales solidaires « SOS sécheresse » pourraient être mises en place pour répondre aux aléas climatiques. Les propriétaires permettraient à l'éleveur de venir sur leurs terres seulement quand la ressource fourragère devient insuffisante sur les zones pastorales habituelles. Le pâturage serait ainsi plus occasionnel. Le berger peut débroussailler de temps en temps si nécessaire sur ces parcelles ce qui permettrait un entretien léger.

Le sylvo-pastoralisme permet également une adaptation aux changements climatiques en offrant une ressource fourragère plus fraîche à des périodes de l'année où elle n'existe plus sur les Craux.

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

Il est nécessaire d'encourager le partage d'expérience entre éleveurs et de diffuser les expériences positives de pastoralismes via une brochure, un carnet des Craux, le site internet des mairies...

De nouvelles conventions de pastoralisme peuvent être mise en place par les propriétaires souhaitant maintenir leurs terrains ouverts et favoriser cette activité.

Qui pour s'en charger : Le PNRL, les éleveurs, les propriétaires, le CERPAM (Centre d'Etude et de Recherche Pastorale Alpes Méditerranée), la commune, CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière).

Truffe et pâturage

Afin d'assurer un maintien des pelouses sèches (qui regorgent de biodiversité et constituent un fourrage de qualité pour les troupeaux) ainsi qu'un maintien des récoltes de truffes (important fruit du terroir des Craux), des conseils techniques gratuits devraient être disponibles. Ils seront là pour appuyer une pratique de trufficulture respectueuse de la biodiversité.

En concertation avec les propriétaires, les nouvelles plantations de truffières doivent être évitées au profit d'une valorisation des arbres truffiers naturels qui coexistent avec le pâturage et la biodiversité des pelouses.

Qui pour s'en charger : PNRL, association des trufficulteurs de Haute-Provence, mycologue, propriétaires.

Cueillir pour entretenir

La cueillette de thym augmente chaque année et est assez mal perçue par les habitants. Pourtant, si la cueillette est bien exécutée (*Cueillir le thym lorsque les brins ne sont plus couverts de rosée. Utiliser des ciseaux pour les couper un à un. Ne tailler que les parties vertes des tiges, sans descendre en dessous de la moitié de leur longueur. Prendre les tiges les plus vigoureuses*), elle ne remet pas en cause le thym et permet de valoriser une ressource existante sur les Craux. Cette activité apporte également aux cueilleurs un revenu pour vivre. Afin de réguler l'activité, plusieurs options peuvent être envisagées.

- On peut responsabiliser les cueilleurs avec un droit de passage à l'amiable ou payant. Des cartes autorisant la cueillette d'une zone clairement spécifiée peuvent être remises en l'échange d'une petite somme d'argent ou d'une petite partie de la récolte.
- Des visites de formation ou d'accompagnement pour enseigner les bonnes pratiques de cueillette peuvent être organisées avec en complément, des brochures explicatives.
- Si les propriétaires ne souhaitent pas de ramassage, ils peuvent l'indiquer avec un panneau. Attention cependant à ne pas interdire trop de choses. Les Craux sont un lieu de ramassage historique et culturel. Il vaut mieux accompagner les pratiques plutôt que d'aliéner les usagers entre eux et voir fleurir trop de panneaux d'interdiction. Les panneaux peuvent par ailleurs communiquer plus positivement sur les souhaits des propriétaires « Merci de respecter la propriété privée et de ne pas cueillir les plantes » par exemple.
- Face aux constats d'extension du thym sur les Craux, il serait bon de réserver certaines stations à l'étude scientifique pour anticiper des actions si le thym vient à trop s'étendre. Une généralisation du couvert par le thym concurrencerait les espèces herbacées favorables pour le pastoralisme et diminuerait fortement leur biodiversité.

Qui pour s'en charger : Les propriétaires, les cueilleurs, le PNRL.

Mieux accueillir

Afin de valoriser le tourisme sur la zone, on peut augmenter le nombre de chambres d'hôte et/ou augmenter le nombre d'hébergements labélisés (valeur Parc (marque du PNRL), éco-acteur (label UNESCO, Réserve de Biosphère), ou gîte panda par exemple). La visibilité de l'existant peut être améliorée avec une signalétique discrète mais parlante. La coquille St-Jaques pour les pèlerins de Compostelle et une petite cabane pointue ou une petite ruche pour les chambres d'hôte par exemple. Le site internet de la mairie et l'office du tourisme pourraient également présenter une liste des hébergeurs touristiques. Ce type d'hébergement favorise

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

par ailleurs un tourisme de proximité, plus respectueux. Ce serait l'occasion pour les hôtes de renseigner les voyageurs sur les bonnes pratiques. Ils pourraient ainsi avoir un stock de brochures (cf. Education & Pédagogie).

Qui pour s'en charger : Communes, Office du tourisme, hébergeurs, PNRL (pour l'appui aux labélisations).

Prendre les sangliers par les défenses

Les sangliers sont de plus en plus présents sur les Craux et occasionnent des dégâts en retournant les pelouses. Pour répondre à ceci, on peut imaginer la mise en place d'une nouvelle filière pour valoriser la viande de gibier. L'expérience a été menée sur le plateau de Valensole, on peut donc s'inspirer de ce qui a été mis en place. Les sangliers chassés sont inspectés pour vérifier qu'ils respectent les normes sanitaires pour la consommation et la vente. La viande peut être fournie à une conserverie locale qui valorise cette dernière (pâté, civet...). Ceci pourrait permettre l'implantation d'un nouvel artisanat local dans le village qui bénéficierait aux habitants et aux visiteurs.

Qui pour s'en charger : sociétés de chasse locale, commune, PNRL en appui.

BIODIVERSITE

Murets en pierre et biodiversité

Les murets en pierre et clapiers représentent des « micros-habitats » pour la petite faune. Ils conservent l'humidité grâce à des effets indirects de condensation. Par ailleurs, ils représentent des zones de refuges pour la faune et la flore. Ces petits édifices sont ainsi intéressants à conserver du point de vue historique et écologique.

Pour les protéger, il faut montrer leur intérêt au moyen de brochure et de panneaux pour éviter les ramassages de pierre.

Une autre manière de protéger le bâti en pierres sèches est d'entretenir la végétation afin que les arbres et les plantes ne déchaussent pas les pierres.

Des chantiers de restauration peuvent être mis en place, avec des bénévoles, des touristes, des écoliers, des habitants...

Des aides financières peuvent être obtenues (Département, Régions, Europe) avec l'aide du PNRL.

Qui pour s'en charger : associations, PNRL, habitants, écoles, communes, département.

Arbres et sous-bois

On constate une mauvaise régénération de la forêt et une diminution du couvert herbacé de sous-bois. Face à ces questionnements sur l'avenir de la forêt, il pourrait être bon de recourir à des conseillers forestiers. Le Centre Régional des Propriétés Forestières (CRPF) peut-être un bon appui, tant pour les conseils que pour l'aide à la mise en œuvre de Plans Simples de Gestion (PSG, plus d'informations : <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/le-plan-simple-de-gestion/n:147>). Les principaux axes de travail du CRPF sont :

- Orienter vers la gestion durable des forêts
- Développer, par le conseil, l'information et la formation
- Regrouper les propriétaires forestiers et leurs produits avec l'aide des organismes professionnels
- Contribuer à la protection de l'environnement

Contact CRPF 04 : Marie-laure Gaduel, marie-laure.gaduel@crpf.fr, 06 73 48 22 72

Qui pour s'en charger : PNRL, CRPF, syndicat des propriétaires forestiers, propriétaires.

Ce document synthétise des **propositions** d'actions. Il **ne s'agit pas** de décisions définitives

Lutter contre les invasions

L'ailante (*Ailanthus altissima*) est une plante envahissante originaire de l'Asie du Sud-Est. Elle est présente sur les Craux, notamment au niveau du Plan de Porchère. La lutte contre cette plante nécessite d'écarter l'arbre au printemps pendant 2 à 3 ans afin de l'affaiblir et de le faire dépérir. Cette action peut être confiée à un lycée agricole en recherche de chantier.

Qui pour s'en charger : lycée agricole, propriétaire, PNRL.

Réintroduction d'une espèce de milieux ouverts

La perdrix rouge était une espèce anciennement présente sur les Craux mais elle a aujourd'hui disparu. Elle est caractéristique des milieux secs et ouverts. Elle trouve donc dans les Craux un habitat particulièrement adapté à ses besoins. Les perdrix constituent un maillon intermédiaire de la chaîne alimentaire puisqu'elles se nourrissent de végétaux et d'insectes au printemps et représentent une proie pour les rapaces. On peut imaginer la réintroduction de cette espèce qui est également un gibier intéressant.

Qui pour s'en charger : société de chasse, PNRL, fédération de chasse 04.

CONCLUSION

Les Craux sont un espace complexe, constitué par **des ressources naturelles, des ressources historiques, des paysages et des hommes**. Ces **pelouses sèches caillouteuses d'une biodiversité exceptionnelle** ont été **façonnées par des activités humaines anciennes** dont témoignent les **ouvrages en pierres sèches**. Les Craux sont un territoire riche, mais discret, qui mérite **d'être mieux compris par ses usagers**, afin d'en garantir la qualité future.

Cet espace est essentiellement privé, pourtant on peut le caractériser de bien commun. En effet, les Craux sont très importantes pour les éleveurs et leurs brebis, pour les apiculteurs et leurs abeilles, pour tous les randonneurs, petits ou grands, qui viennent apprécier leurs richesses et leur beauté. Les Craux sont un milieu ouvert qui doit rester ouvert pour la biodiversité mais aussi pour les divers usagers.

L'enjeu est ainsi de mobiliser les acteurs afin que les pratiques soient faites dans le plus **grand respect de la nature et des propriétés privées**. Là est tout le paradoxe de cet espace : un ensemble de **bien commun** qui relève presque totalement du **bien privé**.

La démarche de concertation initiée par le Parc du Luberon, qui s'est déroulée d'avril à juillet 2018, a permis d'enclencher des réflexions et des échanges sur ce que sont les Craux et sur leur devenir. Le Parc du Luberon a été le moteur de cette première étape et continue d'animer la gestion du site naturel. Il est également important que les acteurs du territoire encouragent la poursuite de la démarche et s'emparent des solutions qui se présentent à leur échelle. N'oublions pas qu'un Parc naturel régional est avant tout un outil territorial et, qu'un territoire, c'est avant tout des femmes et des hommes qui travaillent ensemble.

Pour faire vivre un territoire, chacun doit se sentir concerné car chacun constitue une pièce importante du rouage qui permet d'avancer.